

Alea Jacta est ?

Edito : Ainsi croit-il, Monsieur Fournel!

Le directeur général des douanes pense avoir jeté le sort de sa « réforme destruction » des opérations commerciales. Il a obtenu un front uni de toutes les organisations syndicales contre son projet qu'il entend bien passer en force.

Une seconde séance de CTP Central qui aura duré, comme la première, 10 heures...

Ce n'est donc pas faute d'avoir lutté contre, mais comme vous le savez, les représentants du personnel ne peuvent, dans le cadre des organismes paritaires, que donner un avis.

Même négatif, cet avis est, de toute façon, balayé par l'administration qui fait ce qu'elle veut... Sauf quand les personnels refusent par l'action de se laisser faire comme en 2006 et 2008.

F. Mongin : c'était environ 50 bureaux maintenus.

J. Fournel, deux mouvements sociaux plus tard, c'est 186 unités OP/CO (hors services VITI) qui survivent.

F. Mongin : c'était 1/3 des personnels OP/CO en moins (2000).

J. Fournel, deux mouvements sociaux plus tard, c'est 800 OP/CO en moins environ, sur 3 ans.



Mais tout cela, pour combien de temps ?

Car le fond de ces réformes, c'est bien : les réductions d'emplois et les gains de productivité. Ces choix politiques néfastes doivent être combattus à un autre niveau que la seule douane.

C'est pourquoi nous invitons l'ensemble des douaniers à suivre toute action fonction Publique qui devrait être menée au début de l'année 2009, à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales.

(voir l'appel interfédéral en rubrique « Quoi de neuf » sur le site de la fédération des finances : dépêche n° 103/08 du 15 décembre 2008).

1 – Réforme OP/CO suite (voir SD 353).

Après 13 heures d'échanges, la fin des discussions sur la réforme OP/CO n'a pas amené d'évolution sur la cartographie des bureaux.



Nous sommes intervenus pour soutenir l'action en Lorraine du 17/12/2008.

Par contre, nos interventions ont permis quelques évolutions sur les fiches d'organisation de cette branche d'activité.

Fiches techniques sur la modernisation du dédouanement.

Les documents préparatoires à la « modernisation du dédouanement » comportaient des fiches techniques qui n'avaient pas été étudiées en groupe de travail.

Toutes les demandes de modification et/ou d'intégration présentées par la CFDT ont été acceptées par le Directeur Général.

Fiche sur « l'exercice des contrôles ex post de 1^{er} niveau » :

-Phrase initiale « le contrôle ex post de 1^{er} niveau est un contrôle documentaire... ».

-Phrase définitive « le contrôle ex post de 1^{er} niveau est un contrôle *essentiellement* documentaire ».

Le texte ne permettait pas de mettre en œuvre l'article 63 ter du CD, notamment lors de contrôles en entreprise.

Fiche sur « les tournées de contrôle en matière de dédouanement » :

Phrase initiale « sur le plan des ressources humaines, le service devrait compter suffisamment d'agents pour assurer en même temps une veille écran active (1 agent), une tournée de contrôle (1 ou 2 agents), voire un contrôle ex ante au bureau (1 ou 2 agents) »
Le vocable « *voire* » a été modifié en « *et* ».

Cette modification est essentielle, car dans la mouture antérieure, les contrôles physiques pouvaient être complètement abandonnés.

Phrase initiale « Enfin, il pourrait être envisagé de doter le service de téléphones mobiles et d'ordinateurs portables... ».

Phrase définitive « Enfin, il *devra être prévu* de doter le service.... ».

Cette réforme doit être mise en place avec un certain nombre de moyens qui ne doivent pas se trouver dans un hypothétique conditionnel.

Fiche « la nouvelle chaîne des contrôles en matière de dédouanement » :

Phrase initiale « La cellule supervision...co-définit avec la CROC, en liaison avec les agents chargés des contrôles, les critères de ciblage locaux (CRILOC), les fait valider par la CROC, les intègre dans DELTA et en assure le suivi ».

La CFDT a fait changer « *les fait valider par la CROC* » par « *en informe la CROC* ».

Cette modification est en cohérence avec le cahier des charges et évite une perte de temps supplémentaire.

D'autre part, le Directeur Général a admis qu'un bilan devra être fait sur le délai de 4 mois prévu pour les contrôles ex post afin de voir si celui-ci est suffisant.

La DG nous a informés de la parution d'une note sur l'application de l'article 65 du code des douanes, note établissant le parallèle avec l'application de l'article 60.

En résumé, une information verbale de cet article serait suffisante et ne nécessiterait pas la rédaction d'un PV de constat.

Nous avons demandé et obtenu la tenue d'un groupe de travail sur le bilan des CROC. C'est d'autant plus d'actualité que ce service sera une pierre angulaire de la réorganisation du travail dans les bureaux.

Le vote sur la réforme OP/COP a été le suivant :

- Pour : administration
- Contre : les organisations syndicales

Le vote sur l'accompagnement social de la réforme a été également sans surprise :

- Pour : administration et les 4 OS signataires de l'accord : CFDT, FO, SNCD, UNSA (la CFTC ne siège pas en CTPC).
- Contre : CGT et Solidaires !

2 – Les emplois en douane en 2009 :

La CFDT a fait la déclaration liminaire suivante :

Monsieur le président,

Vous le savez, la CFDT est contre la politique globale de réduction d'emplois. Outre que celle-ci met à mal l'outil douanier, elle participe à l'augmentation du chômage et en diminuant l'emploi public, elle aggrave les difficultés en cette période de récession.

Nous prenons acte de votre information sur les PAE et les effectifs de référence 2009, qui est une avancée.

Pour nous, il est également impératif que soient portées à notre connaissance les méthodes de répartition du BOP central en BOP par DI, et que soit déclinée cette méthode de travail localement, c'est-à-dire la répartition des BOP des DI en effectifs DR.



N'est-ce pas un peu morbide de demander aux DI de vous fournir le nombre et le rythme des décès susceptibles d'intervenir parmi les douaniers en 2009 ?

A chacun de jauger à sa juste valeur la rédaction de tel passage dans les notes administratives que vous avalisez !

Pour la CFDT, l'ensemble des CTPS – DI et DR doit avoir été consulté avant fin janvier. Nous demandons donc que des CTP interdirectionnels traitent en début d'année de la gestion des effectifs, et en fassent un bilan en fin d'année.

Cela permettra, aux organisations syndicales, dans le cadre du dialogue social, de faire des propositions, de défendre leur point de vue, et en tout cas plus de transparence.

Ces réunions permettront, en outre, de débattre sur les gains de productivité supposés, des réformes (notamment comptable), de la répartition des budgets etc.

L'étendue du désastre !

Comparaison détaillée effectifs DGDDI 2008/2009

Interrégions	Directions	Effectifs de référence 2008 (en ETPT)			Effectifs de référence 2009 (en ETPT)			Différence
		SU	AG/CO	Total (*)	SU	AG/CO	Total (*)	
Bordeaux	Bordeaux DI	10	56	66	10	54	64	-2
	Bordeaux DR	95	218	313	96	203	299	-14
	Bayonne	190	102	292	194	88	282	-10
	Midi-Pyrénées	175	230	405	177	208	385	-20
Total interrégion de Bordeaux		470	606	1076	477	553	1030	-46
Dijon	Dijon DI	4	33	37	4	33	37	0
	Bourgogne	50	153	203	52	141	193	-10
	Centre	49	152	201	49	147	196	-5
	Franche-Comté	185	154	339	169	140	309	-30
Total interrégion de Dijon		288	492	780	274	461	735	-45
Paris	Paris DI	64	148	212	63	145	208	-4
	Paris DR	164	184	348	167	173	340	-8
	St-Pierre-et-Miquelon	12	16	28	11	16	27	-1
	Orly	154	107	261	152	96	248	-13
	Paris-Est	93	206	299	93	192	285	-14
	Paris-Ouest	61	167	228	67	157	224	-4
Total interrégion de Paris		548	828	1376	553	779	1332	-44
Lille	Lille DI	6	102	108	6	102	108	0
	Lille DR	279	232	511	285	221	506	-5
	Dunkerque	475	190	665	478	185	663	-2
	Picardie	87	94	181	91	93	184	3
Total interrégion de Lille		847	618	1465	860	601	1461	-4
Lyon	Lyon DI	1	75	76	1	73	74	-2
	Lyon DR	167	320	487	170	313	483	-4
	Auvergne	38	97	135	38	90	128	-7
	Chambéry	196	118	314	187	113	300	-14
	Léman	374	193	567	351	187	538	-29
Total interrégion de Lyon		776	803	1579	747	776	1523	-56
Marseille	Marseille DI	10	74	84	10	73	83	-1
	Marseille DR	240	303	543	227	301	528	-15
	Marseille DRGC	310	2	312	310	2	312	0
	Corse	93	59	152	91	56	147	-5
	Nice	218	107	325	208	105	313	-12
	Provence	106	163	269	102	161	263	-6
Total interrégion de Marseille		977	708	1685	948	698	1646	-39
Metz	Metz DI	5	93	98	5	90	95	-3
	Lorraine	247	174	421	246	159	405	-16
	Champagne-Ardennes	113	152	265	113	142	255	-10
	Mulhouse	225	169	394	214	156	370	-24
	Strasbourg	112	139	251	106	132	238	-13
Total interrégion de Metz		702	727	1429	684	679	1363	-66
Montpellier	Montpellier DI	1	30	31	1	30	31	0
	Montpellier DR	101	171	272	104	163	267	-5
	Perpignan	229	155	384	238	140	378	-6
Total interrégion de Montpellier		331	356	687	343	333	676	-11
Nantes	Nantes DI	1	60	61	1	59	60	-1
	Pays-de-la-Loire	122	223	345	120	216	336	-9
	Nantes DRGC	253	4	257	249	3	252	-5
	Bretagne	160	186	346	157	175	332	-14
	Poitiers	94	248	342	93	239	332	-10
Total interrégion de Nantes		630	721	1351	620	692	1312	-39
Roissy	Roissy DI	7	63	70	7	67	74	4
	Roissy Voyageurs	756	44	800	741	38	779	-21
	Roissy Fret	12	523	535	14	486	500	-35
Total interrégion de Roissy		775	630	1405	762	591	1353	-52
Rouen	Rouen DI	1	62	63	1	62	63	0
	Rouen DR	82	139	221	81	132	213	-8
	Rouen DRGC	160	2	162	160	2	162	0
	Basse-Normandie	102	96	198	102	91	193	-5
	Le Havre	136	292	428	125	293	418	-10
Total interrégion de Rouen		481	591	1072	469	580	1049	-23
Total Directions Ultramarines		697	738	1435	699	747	1446	11
Autres BOP	CID	16	185	201	16	184	200	-1
	DNRED	393	329	722	393	329	722	0
	DNRFP (hors stagiaires)	159	150	309	159	148	307	-2
	DNSCE	18	207	225	18	206	224	-1
	BOP de Centrale	423	1019	1442	418	1014	1432	-10
Total général		8531	9708	18239	8440	9371	17811	-428

L'administration s'est contentée d'expliquer qu'elle agissait contrainte et essayait de faire au mieux pour faire marcher la douane.

A noter que la trêve de 6 ans observée en Surveillance est désormais rompue...

428 FTPT en moins en 2009 soit 5 % de baisse d'effectifs.

Nous mangeons sévère !

Sur les 428 emplois, 30 sont en transfert :

- 3 du SETICE
 - 6 au titre de la politique de la ville
 - 18 à la gendarmerie pour le contrôle des bagages de soute
 - 3 à l'agence centrale des achats.
- La CFDT est intervenue pour dénoncer cette politique nuisible et pour stigmatiser la

3 - Expérimentation de l'entretien professionnel.

Quel bonheur : Une version « améliorée » de l'injustice, de l'arbitraire et de l'infantilisation !

Ainsi, les cobayes de la notation « ex-chiffrée » ... lâchés en cours de route par le mammoth DGFIP, qui était au départ volontaire pour être « expérimentateur », auront une bande rouge !

Supprimer la note chiffrée pour ne plus vivre qu'à la cote d'amour change la forme et rien au fond.

Il s'agit toujours de gérer le carcan budgétaire de 50 % de réduction de délais d'avancement au moyen du jugement d'un humain (le « chef ») sur un autre humain (le « sous pesé »).

Faire régner la subjectivité en la paroxysant (plus de repère chiffré...): quelle modernisation !

Vous l'avez compris : la CFDT trouve cela inepte !

Nous notons les seuls « bricolages positifs » : le retour du palier de réduction de 2 mois et la suppression du leurre (+ 0,01, sans réduction).

Pour le reste : aux agents de subir... les « notateurs » comme les « notés », d'ailleurs.

contradiction entre le discours de la DG sur la réforme OP/CO.

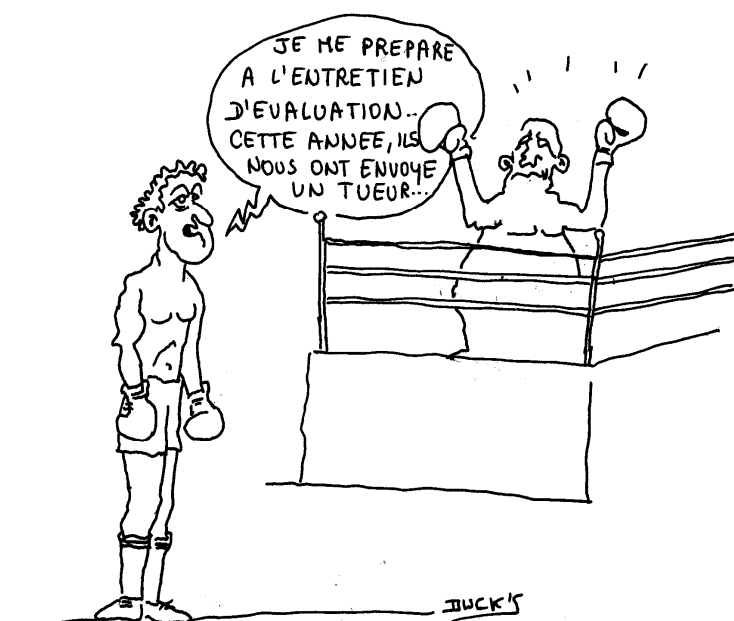
Ainsi, officiellement, on concentre nos moyens sur les grandes plates-formes !

La réalité est toute autre puisqu'il n'y pas d'effectifs en plus en CO au Havre et à Marseille et moins 35 emplois à Roissy en CO, alors que le trafic croît de manière exponentielle !.

La DG nous a répondu que c'était l'effet Delta...

Les votes sur le plafond autorisé d'emplois (PAE) et sur la répartition des effectifs de référence (voir tableau) ont fait l'unanimité des OS contre, sauf le second où la CGT n'a pas pris part au vote !

La CFDT a lu la déclaration liminaire suivante :



Nous sommes également intervenus immédiatement sur les points suivants :

Pourquoi avez vous passé à « l'essoreuse » une note qui contenait 8 pages à l'origine et à peine plus de 2 aujourd'hui ?

Les points passés à la trappe seront-ils dans la note d'application destinée aux services GRH des DI ?

Réponse de la DG :

« La note d'aujourd'hui est destinée au CTPM du vendredi 19 décembre (qui est en fait boycotté !), et effectivement, une note technique détaillée partira dans les services ».

Les délais, notamment de 10 jours, ne précisent pas la nature exacte de ces derniers.

Réponse :

« C'est un oubli, il s'agit bien de jours « francs » et non de jours ouvrés ».

Nous avons demandé et obtenu du Directeur Général d'avoir, en CAPC, un bilan de cette expérimentation, et notamment de l'utilisation en pourcentage des trois réductions d'avancement possibles.

Nous avons attiré l'attention sur les difficultés que vont rencontrer les agents qui feront 2 recours (entretien professionnel et cadencement).

En effet, les délais ne sont pas les mêmes, car le recours gracieux ne concerne que l'entretien.

Nous avons demandé et obtenu de la DG que le cas de ces agents ne soit évoqué qu'une seule fois devant la CAPL, après que l'entretien professionnel soit finalisé.

Cela évitera d'avoir l'aberration suivante : se déterminer sur un recours sur le cadencement sans connaître les appréciations définitives de l'agent...

Devant l'impréparation évidente de ce dossier, le vœu suivant a été proposé :

« Approuvez-vous le report d'une année supplémentaire de l'expérimentation de l'entretien professionnel ? »

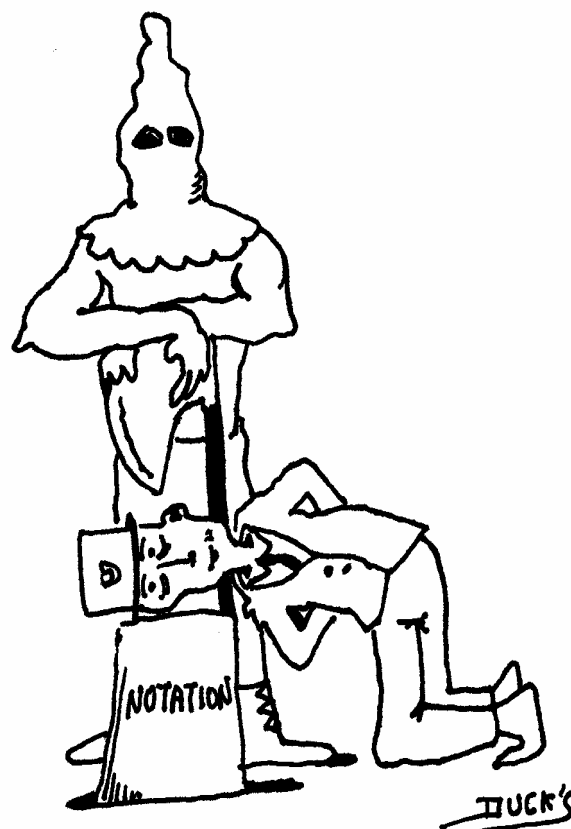
Ce vote a donné le résultat suivant :

Pour : CFDT – CGT – UNSA – SOLIDAIRES – FO

Contre : Administration

Abstention : SNCD

Cette énième réforme du système d'évaluation/notation ne peut, en aucune façon, convenir à la CFDT.



En effet, la suppression affichée de la note chiffrée n'est qu'un leurre qui ne change rien au carcan budgétaire des réductions d'échelon que nous dénonçons depuis des décennies !

LES POSSIBILITÉS DE RECOURS OUVERTES DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

SEQUENCEMENT RECOURS GRACIEUX	SEQUENCEMENT DU RECOURS SUR LA REDUCTION DE DELAI
1. <u>Notification du CR à l'agent par le supérieur hiérarchique direct</u>	1. <u>Notification de la décision du chef de service (directeur régional ou interrégional)</u>
Délai de recours de 10 jours	Délai de recours de 2 mois
2. <u>Recours gracieux auprès du supérieur hiérarchique direct sur l'expression littérale du compte-rendu</u>	2. <u>Recours possible contre la décision du directeur devant la CAPL : demande de modification de la réduction de délai d'avancement.</u>
Délai de réponse de 10 jours	3. <u>Examen du recours en CAPL</u>
3. <u>Réponse du supérieur hiérarchique</u>	A l'issue de la CAPL deux possibilités : - attribution d'une réduction d'ancienneté ; - rejet du recours.
Si réponse positive : modification du compte rendu : fin de la procédure de recours gracieux	Délai de recours de l'agent devant la CAPC = 2 mois
Si réponse négative du supérieur hiérarchique - Délai de recours de l'agent devant la CAPL = 10 jours Si non réponse du supérieur hiérarchique - Délai de recours de l'agent devant la CAPL = 2 mois	4. <u>Examen du recours en CAPC</u>
4. <u>Examen du recours en CAPL</u>	FIN de la procédure de recours de l'article 25 du décret du 28 mai 1982
A l'issue de la CAPL, trois possibilités : - modification du compte rendu ; - le cas échéant, modification de la décision du chef de service (attribution éventuelle d'une réduction d'ancienneté si demande formelle de l'agent) ; - rejet.	
Délai de recours de l'agent devant la CAPC = 2 mois	
5. <u>Examen du recours en CAPC</u>	
FIN de la procédure de recours de l'article 6 du décret du 17 septembre 2007	

4 – Création d'une sous direction supplémentaire (7^{ème}).

Il s'agit de transformer l'Inspection de Service (IS) en 7^{ème} Sous Direction.

Cela a été acté à l'unanimité des présents !

5 – Taxe poids lourds.

Mise en place au 31.12.2010 en Alsace et au 31.12.2011 sur l'ensemble du territoire, cette taxe écologique européenne issue du « Grenelle de l'environnement » sera perçue par la douane (enfin, officiellement...).

Elle ne se substitue pas à la taxe à l'essieu, mais celle-ci a été ramenée au plus bas taux autorisé...

La CFDT a fait la déclaration liminaire suivante :

Sur la présentation du dispositif envisagé pour la future taxe kilométrique sur les poids lourds, le document fourni soulève de nombreuses interrogations telles que :

- le périmètre de la taxe ;
- le recours à un prestataire privé ;
- les modalités de contrôles ;
- le recouvrement forcé ;
- le coût pour l'administration, les transporteurs ;
- une seule RR de perception de la taxe et un seul service de gestion du contentieux.

Pour la CFDT douane, ce projet de dispositif ne peut être débattu aujourd'hui en CTPC ; nous vous demandons qu'il soit présenté et discuté de façon détaillée aux organisations syndicales lors d'un ou plusieurs groupes de travail nationaux.

L'administration a précisé les choses de cette manière :

- Concession de la perception à un opérateur privé qui installera des portiques et le système émetteur sur les véhicules pour permettre une seule facturation des transporteurs (avec le télépéage) ;

- Une directive européenne impose cette facturation unique ; le choix de l'opérateur reste à la discrétion de l'administration. Celle-ci aurait pu œuvrer pour elle-même, dicit le conseil d'Etat ;

- La CFDT a fait remarquer que nous laisser cette latitude sans nous en octroyer les moyens était « grandiose » ;

- Il y aurait environ un million de faits générateurs de la taxe par jour... ;

- Seraient concernés les réseaux suivants : routes nationales, autoroutes non concédées ou concédées mais gratuites,

départementales (si les conseils généraux le souhaitent) ;

- Le choix de l'opérateur reste à faire (cela mettra 18 à 20 mois) ;

- Le projet de loi est en cours de finalisation ;

- Le recouvrement forcé sera fait par la douane en contrôle immédiat ou a posteriori ;

- Des amendes douanières d'un maximum de 750 € pourront être infligées ;

- La taxe est censée, selon les estimations de l'administration, rapporter 1,3 milliard d'euros ; dont 880 millions pour l'AFITF et le reste aux collectivités locales.

Enfin, comme la CFDT l'avait demandé dans sa déclaration liminaire, l'administration a promis de discuter du dispositif en groupes de travail avec les organisations syndicales.

Les questions diverses abordées par les organisations syndicales.

1 – Un vœu intersyndical a été mis aux voix sur la réforme de l'encadrement en surveillance.

Le premier groupe de travail relatif aux perspectives d'évolution des fonctions de la catégorie A en surveillance a suscité de vives réactions de la part de nombreux acteurs de la surveillance, toutes catégories confondues.

Aussi, nous demandons que de vraies conditions de débats et d'échanges soient mises en place dans ce dossier qui concerne tous les agents des douanes. Nous demandons, en particulier :

- que ces discussions traitent d'une thématique plus large : « **perspectives d'évolution des fonctions en surveillance** » ;
- que la prochaine réunion sur le sujet se tienne au second trimestre 2009 ;
- et que les premières étapes de mise en œuvre de cette réforme ne soient effectives qu'en 2010.

Ce temps de la réflexion évitera un repyramidage à la hâte, aux conséquences désastreuses pour tous les personnels, et devra être utilisé à :

- une reconnaissance, par tous moyens, des missions effectuées actuellement par les agents sur le terrain, en particulier les responsables d'unités et de subdivisions ;
- une refonte concertée et globale de l'instruction cadre sur l'organisation de la surveillance ;
- une juste rémunération des différents acteurs de la surveillance.

Ce repyramidage doit servir à tirer vers le haut en termes de carrières, de fonctions et de rémunérations tous les agents concernés

Nous demandons un vote solennel du CTPC sur ce vœu.

La CFDT a soutenu ce vœu en faisant la déclaration suivante :

Afin de ne pas léser les personnels concernés, nous estimons qu'il faut se donner tout le temps nécessaire à la réflexion, au dialogue social et à la prise de décision.

Une réforme de cette ampleur mérite autre chose que des groupes de travail menés à la hussarde. Pour la CFDT, il faut se donner la totalité de l'année 2009 pour progresser sur les nombreux sujets qui mécontent les personnels concernés.

La DG a expliqué qu'elle ne pouvait pas adhérer totalement à ce vœu. En effet, l'administration ne souhaite pas actuellement revoir l'instruction cadre sur la surveillance et veut reprendre le dialogue social sur son projet de réforme dès le début 2009.

Le vœu a été voté à l'unanimité syndicale. La parité administrative n'a pas participé au vote. Le Président a toutefois voulu préciser qu'il adhérait en grande partie à la rédaction de ce vœu et que le calendrier des groupes de travail serait décalé.

2 – L'avenir des maîtres chiens « explo ».

Réponse DG : il n'y a pas de difficultés particulières, certains souhaitent changer de spécialité.

3 – Réforme informatique : ALADIN 2.

Réponse DG : Nous sommes actuellement en phase exploratoire. Pour l'instant, nous n'avons pas d' « Aladin 2 ».

4 – Date de publication des postes pour les stagiaires de l'ENBD.

Réponse DG : on va essayer de regarder si on peut les donner un peu plus tôt.

5 – Transfert des contrôles DEB des bureaux vers les SRF.

Réponse DG : ce n'est le cas qu'à Toulouse.

6 – L'avenir des agents Berkanis dans les bureaux qui ferment.

Réponse DG : on fera tout pour les reclasser au mieux...

7 – La réforme des services Viticulture.

Réponse DG : ce n'est pas à l'ordre du jour. Il y a seulement à Bordeaux un projet de déménagement de service.

8 – La CFDT a demandé que les personnels de la DR de Nice effectuant des vacances à la Turbie (DR de Nice), soient dotés de tenues de montagne.

Réponse DG : nous transmettons la demande à B2. Il doit être possible d'ouvrir le carnet à points. Nous vous répondrons par écrit.

9 – La CFDT est également intervenue sur le projet de déménagement de la DR de Nancy.

Réponse DG : nous suivons ce dossier activement. Plusieurs projets ont été écartés : locaux CP : trop de travaux ; site derrière la gare : location ; un 3^{ème} site convenait, mais le propriétaire le met en appel d'offre. Un 4^{ème} site sera visité début janvier. Si cela ne marche pas, on trouvera une solution locative intermédiaire.

10 – Dotation d'une autre paire de chaussures que les chaussures chaudes pour les brigades de montagne.

Réponse DG : on enregistre la demande.

11 – Le problème de la défiscalisation du RTS.

Réponse DG : NON : le RTS en douane ne rentre pas dans le cadre du décret sur les heures supplémentaires.

12 – Le classement de Bourg Madame en résidence bonifiée.

Réponse DG : cela pourra faire l'objet de discussions dans le cadre des travaux sur le RP mutations qui débuteront en janvier 2009.

13 – La note sur le rachat de jours du CET.

Réponse DG : l'instruction est en cours de préparation et la date butoir pour effectuer le rachat sera le 31/03/2009.

14 – La possibilité de décaler le calendrier des élections à la CCPC des personnels non titulaires.

Réponse DG : on va voir si on peut faire quelque chose au niveau directionnel.

15 – Les difficultés d'accès aux sites Internet.

Réponse DG : il s'agit de problèmes techniques. Nous allons changer de fournisseur d'accès, mais il faut patienter encore 3 ou 4 mois.

16 – Les difficultés d'application des droits des syndicaux interrégionaux.

Réponse DG : c'est local, mais la règle sera rappelée. Nous réécrivons actuellement le BOD sur les droits syndicaux.

17 – L'application de la réglementation CITES à Roissy.

Réponse DG : aucune inquiétude à avoir.

18 – Le pyramidage des pôles des bureaux de douanes.

Réponse DG : nous ne voulons rien inscrire dans le marbre ; cela sera fait en fonction des nécessités.

Mise au point plutôt qu'aux poings !

Nous savons que nos camarades de Solidaires douane ont trouvé une cible privilégiée dans leurs journaux nationaux : la CFDT ! Une majorité d'entre eux était originaire de notre organisation, dans les années 90, au siècle précédent !

Les périodes d'intersyndicales intensives de 2006 à l'automne 2008, avaient permis de calmer le jeu. La rupture de fait de l'intersyndicale douanière, induite par le comportement de la CGT et de Solidaires lors des négociations sur l'accompagnement social de la mi-octobre, vient de relancer un naturel qui a du emprunter l'hippodrome de Longchamp, tellement il galope !

Nous passerons sur les contrevérités éditées par Solidaires, l'opinion des personnels se faisant naturellement sur le contenu de nos comptes-rendus et non pas sur quelques remarques fielleuses, dont chacun peut mesurer l'honnêteté !

Nous préférons, quant à nous, oublier le comportement de cette organisation syndicale lorsqu'il s'est agi d'aller chercher l'amélioration de l'accompagnement social, où seuls les signataires (comme ils l'ont tous relaté !), ont véritablement « mouillé le maillot » !

Et nous préserverons, comme sait le faire la CGT, l'avenir des « retrouvailles » intersyndicales, quand la situation l'exigera, en nous gardant bien de rentrer dans une polémique stérile qui ne peut que profiter à l'administration, donc vous nuire !

Scandale à la DG !

Les élus du personnel de la catégorie B ont quitté la CAP centrale de recours en notation du 17 décembre 2008.

Lors de cette CAPC, le président a proposé l'examen d'un mouvement de mutations supplémentaire inopiné au tableau 2008, suite à une demande du DI d'île de France pour ses bureaux particuliers.

Jusque là : rien de très choquant...Sauf que ce DI a voulu « choisir ses agents », sans respecter l'ordre du tableau de mutations.

Ainsi, le Di d'île de France voulait écarter les trois premiers classés, au prétexte qu'ils étaient...trop vieux...trop malades...ou au caractère trop affirmé...

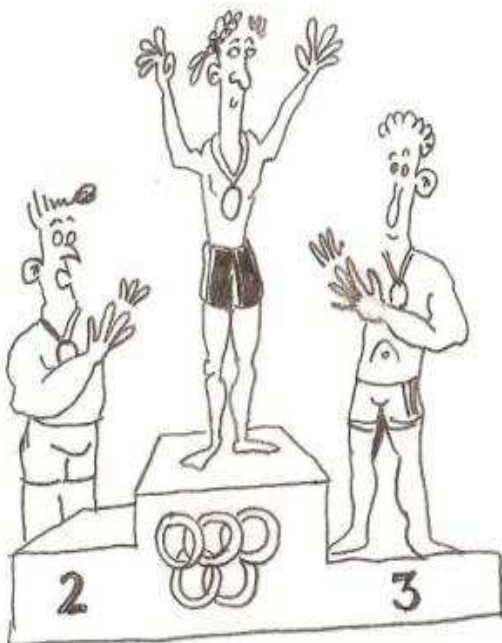
Il proposait donc de faire muter les 4ème et 5ème au tableau et, au diable l'avarice...N'ayant pas pu pourvoir l'ensemble des postes, il voulait également faire nommer un stagiaire en sortie de l'école de Rouen. Cette fois-ci, la coupe déjà pleine a débordé, et les élus ont décidé de quitter la CAPC.

En effet, il est inacceptable pour la CFDT que l'administration propose à des stagiaires des postes sur une résidence où le tableau n'est pas épuisé.

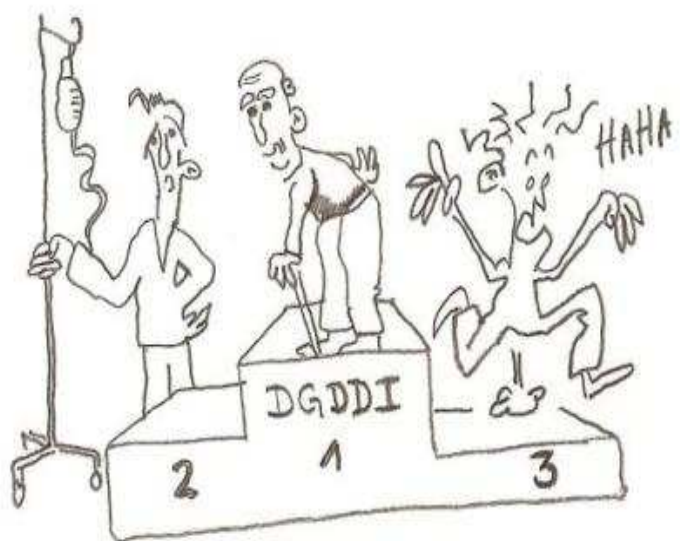
De plus en plus la DG et le ministère s'affranchissent de toute règle de gestion et tentent de nous faire avaler des couleuvres inadmissibles.

Il suffit de se souvenir de tel chauffeur de ministre à l'ascension stratosphérique à la liste de C en B au printemps dernier...

Nous sommes vos garants et c'est pour cette raison que nous manifestons notre refus en quittant ces réunions paritaires où la plus élémentaire justice est bafouée !



PLUS LOIN, PLUS HAUT, PLUS FORT



TROP VIEUX, TROP MALADE, TROP STRESSÉ

JUCK'S